



# BILAN DES ACTIVITÉS 2024



## Convention 2024 entre :

La Communauté de Communes Terre d'Eau  
58B Rue des Anciennes Halles  
88140 Bulgnéville

&

Lorraine Association Nature  
Le Fort  
55140 Champougy

### Rédaction :

Lambert Loïc

### Relecture :

Leblanc Guillaume  
Carpentier Aélie  
Larmet Isabelle - CCTE

### Référence du document à citer :

LAMBERT L., 2024. Bilan d'activités AAP-TVb CCTE 2024. LOANA, 44 p.

### Les partenaires financiers :



## SOMMAIRE

Introduction.....	1
1. Communauté de Communes Terre d'Eau.....	2
2. Création et restauration de mares : Triton crêté Projet 2023 .....	3
3. Création et restauration de mares : Triton crêté Projet 2024 .....	6
3.1 Contexte du projet.....	6
3.2 Action 2024.....	6
3.2.1 Projet mare 2024.....	6
3.2.2 Mise en place du projet.....	8
3.2.2.1 Dossiers réglementaires .....	8
3.2.2.2 Marché public.....	9
4 Plantation de haies .....	9
4.1 Programme de plantation fin 2023 .....	9
4.2 Programme de plantation.....	9
4.2.1 Mise en place du programme.....	10
4.2.2 Préparation des chantiers.....	10
4.2.3 Les chantiers .....	11
5 Autres actions.....	19
5.1 Intervention MFR Bulgneville .....	19
6 Écolabel .....	22
6.1 Présentation .....	22
6.3 Déploiement de l'écolabel en 2024 et perspectives .....	23
6.3.1 L'écolabel en 2024.....	23
6.3.2 Présentation des exploitation agricoles signataires : .....	24
6.3.3 Perspectives 2024 liées à l'écolabel sur la CCTE.....	26
6.4 Résultats généraux liés à l'écolabel .....	26
Liste des abréviations .....	27

## Introduction

Depuis novembre 2021, L'Oraine Association Nature (LOANA) s'est investie dans la réflexion et le montage de l'Appel à Projets Trame Verte et Bleue (AAP-TVb) que souhaitait porter la CC Terre d'Eau sur son territoire intercommunal.

Pour l'année 2024, Loïc Lambert chargé de mission LOANA a mis en place les opérations prévues sur la Communauté de Communes Terre d'Eau (CCTE). L'appel à projets est arrivé à son terme en 2023, toutefois la CCTE a poursuivi ses actions sur 2024. Un nouvel AP TVb sera déposé pour les 3 prochaines années.

Les actions qui ont été portées par LOANA avaient une entrée habitats (vergers-prairies-mares) et espèces Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*), Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*) et Triton crêté (*Triturus cristatus*). Les deux espèces de Pie-grièche citées ont un lien direct avec le Plan National d'Actions « Pie-grièche » en cours de validation.

L'année 2022 a porté principalement sur la valorisation et la restauration des vergers familiaux où 1 220 fruitiers ont été plantés et 660 arbres restaurés par la taille. Cette action a permis de recenser des besoins en plantation de haies et de création de mares dans les vergers et chez les agriculteurs. Au titre de 2022, 3 kms de haies ont été plantés en 2022 et 33 projets de mares ont été identifiés pour de la restauration et de la restauration.

L'année 2023 a été axée sur la plantation de haies et le creusement et la restauration de mares suite aux inventaires réalisés par le CENL.

Pour les plantations de haies, le recensement des projets avec l'identification des besoins des particuliers et agriculteurs a été réalisé sur le terrain par LOANA ainsi que le suivi des travaux, la CCTE s'est chargée du volet administratif (devis, marché, facturation,...) avec l'appui de LOANA. Ce travail a permis d'aboutir à la plantation de plusieurs kilomètres de haies et de quelques dizaines d'arbres isolés.

Tout ces projets avaient pour objectif :

- Améliorer la connectivité des sites de reproduction du Triton crêté par le creusement et la restauration de mares.
- Maintenir et développer la reproduction de la Pie-grièche grise qui trouve ses derniers sites de nidification Lorrain sur ce secteur par la plantation d'éléments fixes du paysage (vergers, arbres isolés, haies).

2024, s'est inscrite dans la continuité de la conduite de ces projets .

# 1. Communauté de Communes Terre d'Eau

Située à l'ouest du département des Vosges, la Communauté de Communes Terre d'Eau a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 par la fusion de la Communauté de Communes de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny (moins la commune de Rancourt) avec la Communauté de Communes Terre d'Eau Vittel-Contrexéville, et la commune de Thuillières (Figure 1).

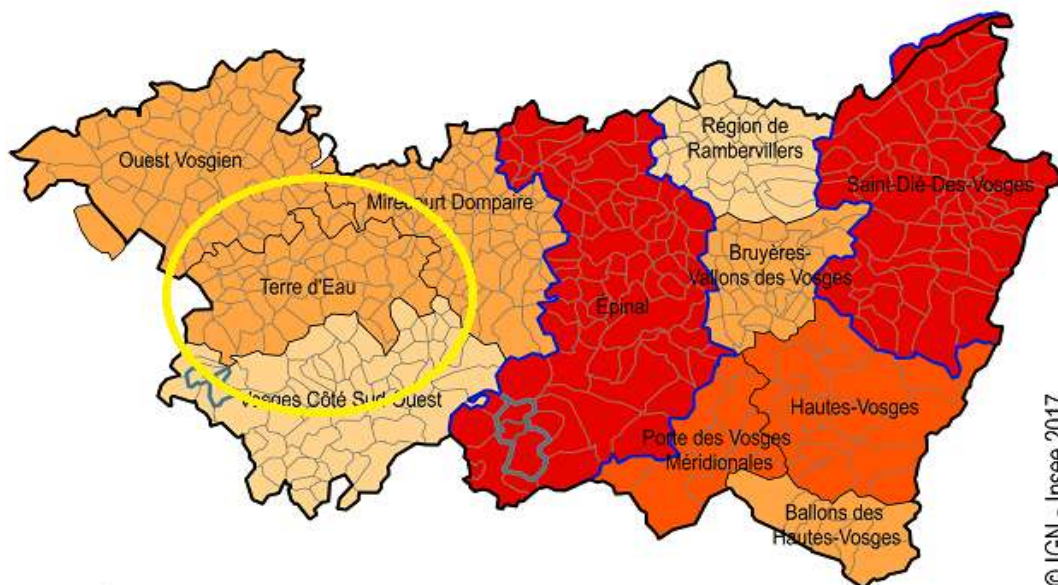


Figure 1 : Carte de localisation de la Communauté de Communes Terre d'Eau dans le département des Vosges  
*Source : IGN 2017*

Composée de 45 communes sur une surface de 415 km<sup>2</sup> et de 18122 habitants, elle figure parmi les 11 intercommunalités du département des Vosges (Figure 2).



Figure 2 : Localisation des 45 communes présentes sur le territoire intercommunal de Terre d'Eau  
*Source : Loïc Lambert, LOANA 2024*

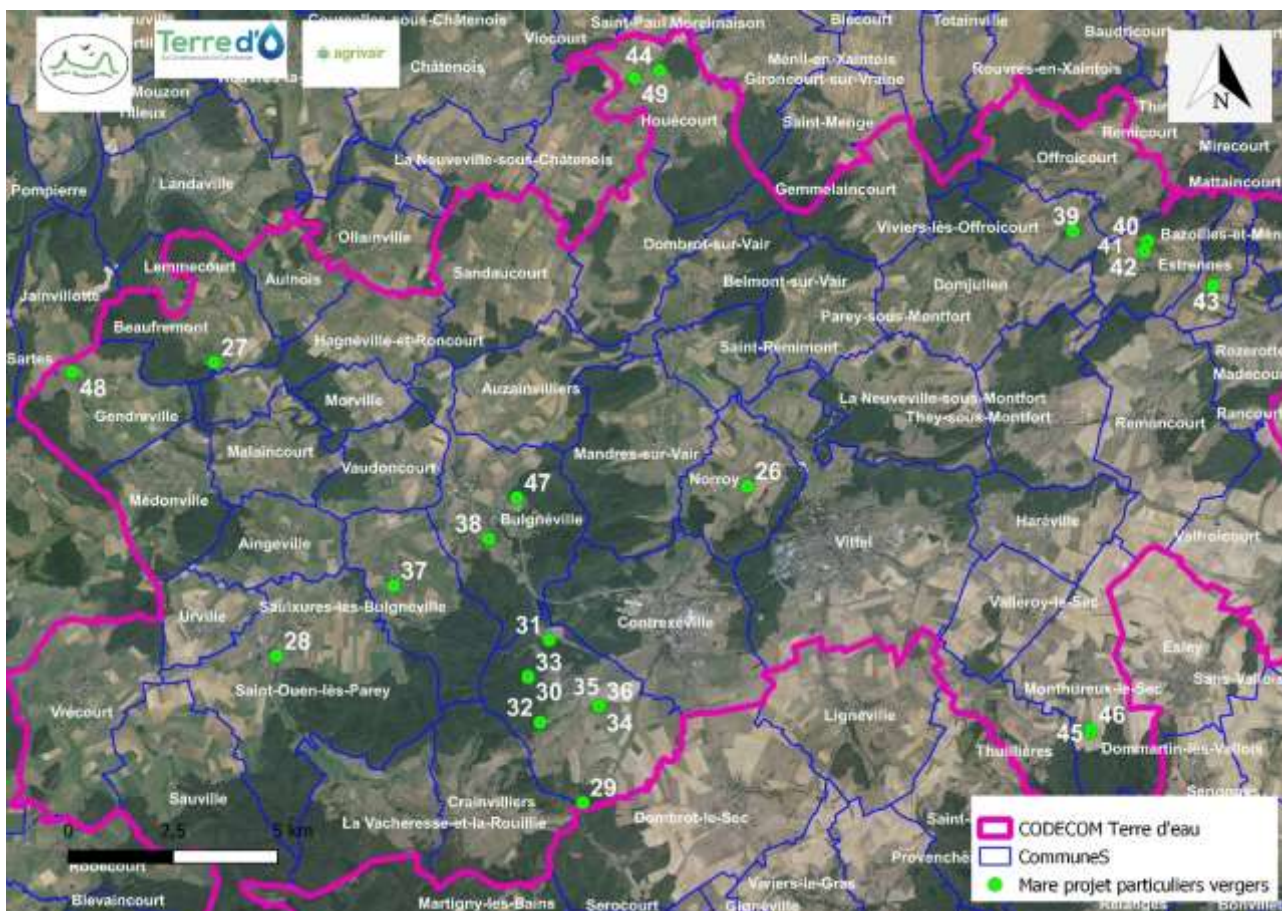
## 2. Création et restauration de mares : Triton crêté Projet 2023

### 2.1 Finalisation du projet

Depuis 2022, un premier programme de creusement de mares avait été mis en place par la CTE avec un accompagnement technique de LOANA vis-à-vis du creusement de mares en lien avec la population de Triton crêté sur le secteur de Contrexéville et Vittef.

Les premiers recensements de mares issus de l'opération verger, des rencontres avec les agriculteurs, et la rencontre avec les communes avec l'enjeu triton crêté ont été suivi d'un travail d'ordre administratif et réglementaire important pour la mise en œuvre des travaux sur les années 2022 et 2023, avec un appui apporté à la collectivité, sur les volets suivant :

- Accord des propriétaires
- Accord du maire, par arrêté municipal
- Dossier déclaration au titre de la loi sur l'eau
- Dossier Déclaration d'utilité publique
- Demande autorisation ARS
- Demande accord d'intervenir en milieu forestier à l'ONF
- Lancement des procédures de marché



- Figure 3 : Localisation des 24 mares creusées en 2023-2024- Source : Loïc Lambert, LOANA 2024

Les mares du programme 2023 n'ayant pas pu être creusées avant la fin de l'année pour des raisons Administratives (autorisations tardives au titre de la loi sur l'eau) et climatiques (fortes pluies), LOANA n'a pu réaliser la mission d'accompagnement technique (suivi des creusements, relationnel et réajustement avec l'entreprise-prestataire) qu'à partir du premier trimestre 2024. Ainsi sur l'année 2024, 24 mares ont été creusées comme répartis sur la Figure 3 ci-dessus.

Les mares avaient été piquetées à l'automne 2023 pour permettre à l'entreprise de pouvoir venir travailler du jour au lendemain en cas d'amélioration des conditions météorologiques.



Figure 4 :

Piquetage des mares pour anticiper le creusement. Photo : Loïc Lambert, LOANA 2024

Ainsi le 24 janvier 2024, le premier coup de pelleuse est donné à Houécourt pour le lancement du programme de creusement des mares.

Les mares ont été creusées par l'entreprise ID Verde, mais par 2 équipes différentes. Nous avons ainsi pu avancer conjointement sur les 3 lots.

L'ensemble des mares a été creusé entre janvier et septembre car il a fallu jongler entre les contraintes météorologiques et disponibilité des entreprises.





Figure 5 à 11 : Mares creusées au cours du programme. Photo : Loïc Lambert, LOANA 2024

L'entreprise ayant travaillé consciencieusement et la pluie aidant, les mares se sont rapidement remplies et sont restées en eau tout l'été.

Le 29 mai, nous avons effectué en partenariat avec l'OFB des Vosges une soirée de capture dans les mares creusées en début d'année sur le secteur Haréville-Contrexéville-Vittel pour appréhender les premiers effets sur les populations d'amphibiens. En ce qui concerne le Triton crêté, nos attentes n'ont pas été couronnées de succès. En revanche, les nasses installées nous ont permis de capturer quelques dizaines d'individus de Sonneurs à ventre jaune (*Bombina variegata*), de Tritons alpestres (*Ichthyosaura alpestris*) et de Tritons palmés (*Lissotriton helveticus*). La preuve que la réponse des espèces à un nouveau milieu favorable peut être colonisé très rapidement en fonction du degré de connectivité alentour !

### 3. Création et restauration de mares : Triton crêté Projet 2024

#### 3.1 Contexte du projet

Au cours des dernières années, les inventaires de terrain menés par l'association ont permis d'identifier les noyaux de population existants de Triton crêté sur la CCTE.

En 2023, une première salve de création-restauration pour 25 mares avait été réalisée sur le secteur de Vittel et Contrexéville.

Début 2024, suite à des informations d'un bureau d'étude sur la découverte d'une mare à Triton crêté sur la Commune de Beaufremont, l'association LOANA accompagnée d'un agent de l'OFB ont vérifié la donnée par la pose de cages pièges. Après une nuit de capture, un total de 10 individus a été capturé, laissant ainsi entrevoir la possibilité de creuser des mares sur un nouveau secteur de la CCTE.

#### 3.2 Action 2024

##### 3.2.1 Projet mare 2024

Suite à la découverte de cette nouvelle population, nous sommes allés démarcher les communes, agriculteurs et particuliers ayant des parcelles autour de cette mare pour reconnecter celle-ci avec de potentiels autres points d'eau.

Dans le même temps, La ComCom avait décidé d'ouvrir ce programme de création et restauration de mares à l'ensemble des communes du territoire intercommunal. Un mail générique fut envoyé aux maires afin de sonder la possibilité de creuser ou de restaurer des mares communales principalement forestières.

L'appel à mobilisation reçoit un franc succès et dès le mois d'avril, 18 communes se montrent intéressées, portant ainsi le projet d'actions « Mares 2024 » sur un total de 38 mares. A savoir que la majorité d'entre elles se trouvent sur des terrains communaux.

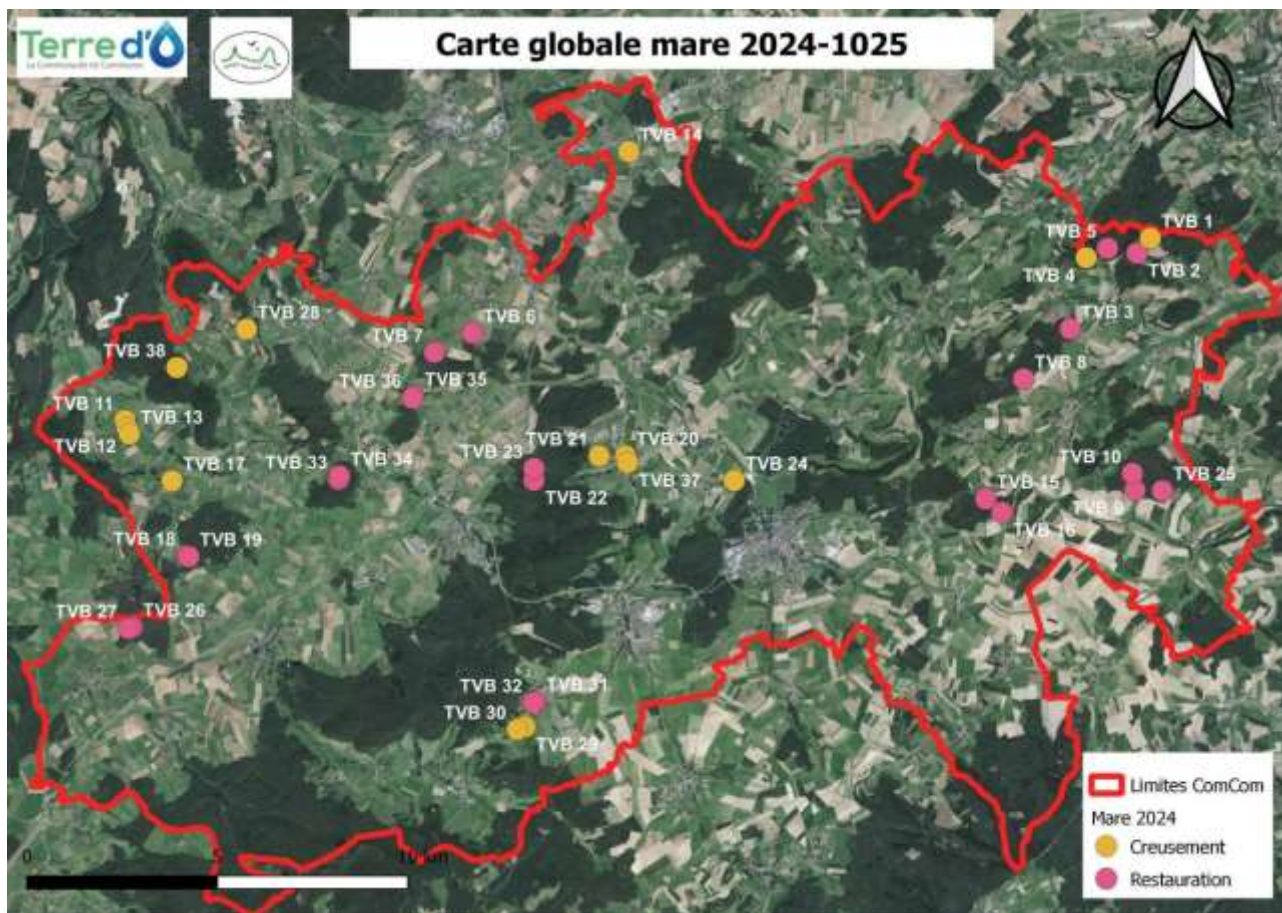


Figure 12 : Localisation des mares du projet 2024-2025 sur le territoire de la Communauté de Communes Terre d'Eau  
 Source : LAMBERT Loïc, LOANA 2024

Lors des mois de mai et juin, l'ensemble des communes, agriculteurs et particuliers ont été rencontrés pour appréhender la faisabilité technique de leur projet sur le terrain. Mis à part un projet sur un secteur trop sec, l'ensemble des projets était cohérent et intéressant vis-à-vis de de la trame bleue existante.

Suite à ce premier travail de recensement, certaines mares ont été écarté du programme, car soit elles étaient situées en zone humide soit dans un périmètre de protection de captage.

En début d'été après concertation avec la CCTE, il est décidé collégialement de lancer un marché public pour le creusement et la restauration des 38 mares sur le territoire.

Le projet retenu au titre du nouveau programme porte sur **23 restaurations et 15 creusements**, dont les démarches administratives ont été réalisées sur la totalité.

Toutefois, les travaux seront entrepris sur 2 années, dont les travaux concernant 20 mares prévus en 2024 ont démarrés en janvier 2025. La répartition est la suivantes :

Commune	Privé/ cne	Milieu	Création/ surface	Restauration/ surf
<b>Travaux 2024-début 2025- 20 mares</b>				
Domèvre sous Montfort : 2 mares	Privé	Prairie	1- 50 m <sup>2</sup>	1- 200 m <sup>2</sup>
Estrennes : 3 mares	commune	Forestière	75 m <sup>2</sup>	200 m <sup>2</sup> 100 m <sup>2</sup>
Beaufremont : 2 mares	Commune particulier	Forêt prairie	100 200	
Vaudoncourt : 2 mares	commune	forêt		2 De 200 m <sup>2</sup>
Haréville : 2 mares	commune	forêt		2 De 100 m <sup>2</sup>
Médonville : 3 mares	Commune- 2 Particulier- 1	Forêt prairie		100 et 200 m <sup>2</sup> 100 m <sup>2</sup>
Mandres sur Vair : 5 mares	Commune – 2 Particulier - 3	Forêt prairie	2x 100 m <sup>2</sup> + 1 de 200 m <sup>2</sup>	400 et 200 m <sup>2</sup>
Houécourt : 1 mare	particulier	prairie	200 m <sup>2</sup>	
<b>Travaux fin 2025-début 2026 -18 mares</b>				
Sandaucourt : 2 mares	commune	Forêt		1000 et 500 m <sup>2</sup>
Bulgneville : 2 mares				
Vrécourt : 2 mares	commune	forêt		2 x 400 m <sup>2</sup>
Suriauville : 4 mares	Particuliers (2)	prairie	100 et 200 m <sup>2</sup>	200 et 300 m <sup>2</sup>
Norroy : 1 mare	particulier	prairie	100	
Valfroicourt : 1 mare	commune	Forêt		400
Remoncourt : 3 mares	commune	Forêt		400 200 et 300
Gendreville : 3 mares	Particuliers (2)	prairie	40, 100 et 25 m <sup>2</sup>	

### 3.2.2 Mise en place du projet

#### 3.2.2.1 Dossiers réglementaires

Le dossier de Déclaration au titre de la loi sur l'eau a été déposé en juin 2024 à la Direction Départementale des Territoires des Vosges (DDT) par Communauté de communes Terre d'Eau avec un travail collaboratif de l'association Com LOANA. Fin août, la CCTE a reçu un avis de dossier incomplet, nécessitant une nouvelle analyse de ce dossier et le rassemblement d'éléments complémentaires et un nouveau dépôt au 24 octobre, reportant ainsi à nouveau le délai d'instruction à 2 mois. Ce dossier a reçu un accord tacite au 24 décembre 2024 n'ayant pas permis de lancer les travaux avant cette date.

### 3.2.2.2 Marché public

Afin d'anticiper les retours de la DDT et de pouvoir commencer les travaux au retour de l'autorisation. Il a été décidé de rédiger et de déposer dès l'été le marché public lié aux travaux.

La CCTE et LOANA ont rédigé les pièces constitutives du marché à procédure adaptée pour « la création et la restauration de 20 mares » du fait que les prestations étaient supérieures au montant de 40 000 euros au titre du programme 2024.

Suite aux rencontres et échanges avec les propriétaires et locataires intégrés au projet, ce Cahier des Charges (CCTP) a été rédigé et envoyé en juin au service des marchés publics de la CCTE pour un dépôt sur leur plateforme en ligne.

Pour des raisons budgétaires et de charge de travail, il a été retenu de réaliser les travaux sur 2 années consécutives à savoir, 20 mares en 2024 et 18 mares en 2025 (voir tableau article 3.21).

La clôture du marché public était fixée le mercredi 01 août 2024 à 17 h00. 4 entreprises ont répondu à cet appel d'offres. LOANA a participé à l'ouverture des plis le 6 août afin d'aider la CCTE sur l'analyse technique des candidatures. Pour départager les offres, un tableau avait été réalisé sur les critères compris dans le règlement de la consultation. En fonction de l'importance des critères, un seul ou plusieurs points étaient attribués. L'entreprise avec le plus de point était donc celle retenue, à savoir :

L'entreprise retenue est l'entreprise YDTP (Yann Dugravot) de Dombrot Le Sec. Le marché a été notifié à l'entreprise le 04 novembre 2024 pour une durée de travaux fixée à 4.5 mois.

N'ayant pas les autorisations DLE, un OS de suspension du délai a été transmis à l'entreprise.

Les travaux ont démarré début janvier 2025.

## 4 Plantation de haies

### 4.1 Programme de plantation fin 2023

Au cours de l'été 2024, l'association LOANA a contrôlé l'ensemble des plantations effectuées en 2023 dans le but d'évaluer le taux de reprise des plantations opérées. Pour rappel, 2535 mètres de linéaire de haies et 31 arbres isolés avaient été plantés.

Après le passage sur l'ensemble de ces plantations, nous avons pu constater la mort de 270 plants sur les 2027 mis en place, nous avons donc un taux de reprise satisfaisant de 87%. Un taux de réussite extrêmement élevé, à mettre en lien avec la pluviométrie de cette année, la qualité des plants et l'accompagnement technique mis en œuvre.

Grâce à la garantie de reprise de 1 an, les plants morts ou en mauvais état seront fournis pour remplacement en Janvier 2025 par le pépiniériste Arlant.

### 4.2 Programme de plantation

La CCTE possède encore un maillage dense en prairies permanentes, avec une distance moyenne minimale de 100 m entre deux prairies existantes. Pour cela, la restauration de la trame « prairie » et sa reconnexion s'avère être encore simple et facilement réalisable.

La présence de couples nicheurs de Pie-grièche grise en fait un territoire prioritaire pour les aménagements afin de maintenir et développer les sites de nidification favorables pour cette espèce. Les propriétaires signataires de l'écolabel étaient intéressés de participer au programme de plantation de haies et/ou d'arbres isolés sur leurs parcelles.

#### 4.2.1 Mise en place du programme

Comme chaque année, la CCTE a souhaité continuer son investissement dans un programme de plantations et restauration d'éléments fixes du paysage. Ces programmes de plantation-restauration sont une bonne porte d'entrée pour travailler avec les agriculteurs du territoire.

Au cours des 4 premiers mois 2024, les porteurs de projets ont été rencontrés une première fois sur le terrain pour vérifier la faisabilité et la compatibilité de leurs projets de plantation avec la trame verte du territoire. Lorsque la validité de leur projet était actée, ils étaient ensuite de nouveau sollicités de façon à échanger avec eux sur divers éléments techniques des plantations tels que :

- Essences à planter
- Espacement des plants
- Nombre de rangées
- Mise en place de protections
- Mise en place de tuteurs

S'agissant pour la plupart d'agriculteurs ayant déjà participé au premier programme de plantation de la CCTE en 2022-2023, le programme n'a pas été représenté dans le détail.

Cette année, 3 communes ont souhaité planter des haies sur leur territoire à savoir, Urville, Contrexéville et Offroicourt. Des fiches-essences ont été transmises à ces trois communes, afin de les aider dans leurs choix. En effet, ces fiches essences reprennent les caractéristiques de chaque espèce et font le point sur leurs avantages et leurs inconvénients en rapport avec le projet du porteur.

Pour la saison de plantation 2024, ce sont donc 10 porteurs de projets de plantation qui ont été rencontrés sur l'ensemble de la CCTE pour un total de 18 projets de plantation. Ces projets de plantation comprennent 3 types de porteurs de projets : les agriculteurs, les particuliers et les communes.

Cette année, les 6 agriculteurs, porteurs de projet « haies » sont signataires de l'écolabel. Leurs projets sont très intéressants car se trouvant sur ou à proximité immédiate des secteurs de nidification ou d'hivernage de la Pie grièche grise.

#### 4.2.2 Préparation des chantiers

Les discussions entre l'association LOANA et la Communauté de Communes de Terre d'Eau ont permis la mise en place effective de ce programme à partir de novembre 2024.

Il a été décidé d'impliquer les élus, la population locale et les différentes écoles présentes sur le territoire pour la plantation des haies. De ce fait, l'association LOANA a décidé de prendre en charge la moitié des chantiers sous forme de chantiers participatifs afin d'impliquer un peu plus les habitants du territoire. L'autre moitié des chantiers a été confiée à l'association d'insertion **Chantiers Services** de Neufchâteau avec laquelle la CCTE avait déjà collaboré sur la plantation de fruitiers il y a 2 ans et la plantation de haies l'année dernière.

L'entreprise retenue, après mise en concurrence, pour la fourniture des plants a été le pépiniériste Perrey de Bazoilles sur Meuse .

Les plants des chantiers effectués par Chantiers Service sont apportés le matin même des chantiers. Pour les autres, une matinée de livraison a été effectuée le 21 novembre. La totalité des porteurs de projets sont venus chercher leurs plants pour une mise en jauge chez eux.

Ainsi, chaque porteur de projet a trouvé un ou plusieurs sacs avec son nom comprenant l'ensemble des plants nécessaires à son projet.

Pour cette saison de plantation 2024, il a donc été mis en place 2102 mètres de linéaires de haies soit :

- 797 m de plantation + 8 arbres isolés en chantier participatif
- 1305 m de plantation + 15 arbres isolés par l'entreprise Chantier Service

Les chantiers effectués par l'entreprise Chantier Service seront démarrés en Janvier 2025.

Pour les autres ayant été effectués en chantiers participatifs avec l'association LOANA, les chantiers ont été démarrés dès le lundi suivant la réception des plants pour les laisser en jauge le moins longtemps possible.

Ainsi, **ce sont donc 23 arbres isolés** qui ont été plantés de **11 espèces** différentes dont :

- |                   |                   |
|-------------------|-------------------|
| - Merisier        | - Noyer commun    |
| - Cormier         | - Poirier sauvage |
| - Orme lisse      | - Aulne glutineux |
| - Pommier sauvage | - Néflier         |
| - Tilleul         | - Peuplier noir   |
| - Chêne pédonculé |                   |

Ont été également plantés 24 espèces d'arbustes (taille comprise entre 60 et 80 cm :

- |                       |                         |
|-----------------------|-------------------------|
| - Sureau noir         | - Epine-vinette         |
| - Troène commun       | - Nerprun purgatif      |
| - Prunellier          | - Sorbier des oiseleurs |
| - Cornouiller sanguin | - Aubépine              |
| - Bourdaine           | - Arbousier             |
| - Cornouiller mâle    | - Viorne obier          |
| - Eglantier           | - Néflier               |
| - Fusain d'Europe     | - Pommier sauvage       |
| - Charme              | - Chèvrefeuille         |
| - Noisetier           |                         |

#### 4.2.3 Les chantiers

##### **GAEC du Fourneau (Vrécourt) :**

Mr Marot est signataire de l'écolabel depuis le début, il a souhaité nous faire confiance et planter avec LOANA prioritairement. Cette année, il a souhaité planter 3 haies sur ses parcelles situées à Aingeville. Ce projet constitue l'un des chantiers les plus importants de cette année car il se trouve sur des secteurs où la pie grièche niche depuis quelques années.

Ainsi, ce sont 2 haies de 160 m et une petite de 20 m qui ont été mises en place le 28 novembre avec l'aide du centre social de la Toupie de Contrexéville.



Figure 13 et 14 : Photos chantier Mr Marot avec paillage laine de mouton



Figure 15 : Cartographie des 4 linéaires de haies sur l'exploitation  
Source : LAMBERT Loïc, LOANA 2024

### Anne Rozan (Vrécourt) :



Figure 16 : Photo d'un chêne planté en arbre isolé chez Mme Rozan  
Photo: LAMBERT Loïc, LOANA 2024

Mme Rozan habite à Vrécourt et est propriétaire d'une parcelle derrière sa maison qui fait le lien avec la plaine de Vrécourt, site accueillant la Pie Grièche grise. Sensible à la biodiversité et la faune sauvage qu'elle abrite, elle a souhaité mettre en place 8 arbres isolés dans sa prairie.

La réalisation de ces 2 projets sur la commune de Vrécourt aura permis la plantation de 340 m de linéaire de haies (Haie mixte) pour un total de 340 plants et de 8 arbres isolés.

### SCEA Lallemand (Beaufremont)

En 2024, Frédéric Danz se voit confier par l'association « Terre de Lien Grand Est » une parcelle sur la commune de Beaufremont, celle-ci est idéalement située sur la commune et se trouve entre 2 massifs boisés, elle est pour la faune très intéressante au niveau des trames. Terre de Liens est un mouvement citoyen français dont l'une des ambitions est de supprimer le poids de l'acquisition foncière pour les agriculteurs candidats à l'installation, ainsi que d'œuvrer à la préservation du foncier agricole. Notamment en luttant contre la spéculation foncière et l'artificialisation des terres agricoles. Ces parcelles agricoles sont ensuite louées à des agricultrices et agriculteurs qui y développent une agriculture biologique, paysanne et de proximité. C'est dans ce cadre que Frédéric Danz a eu l'opportunité d'accéder à cette parcelle.

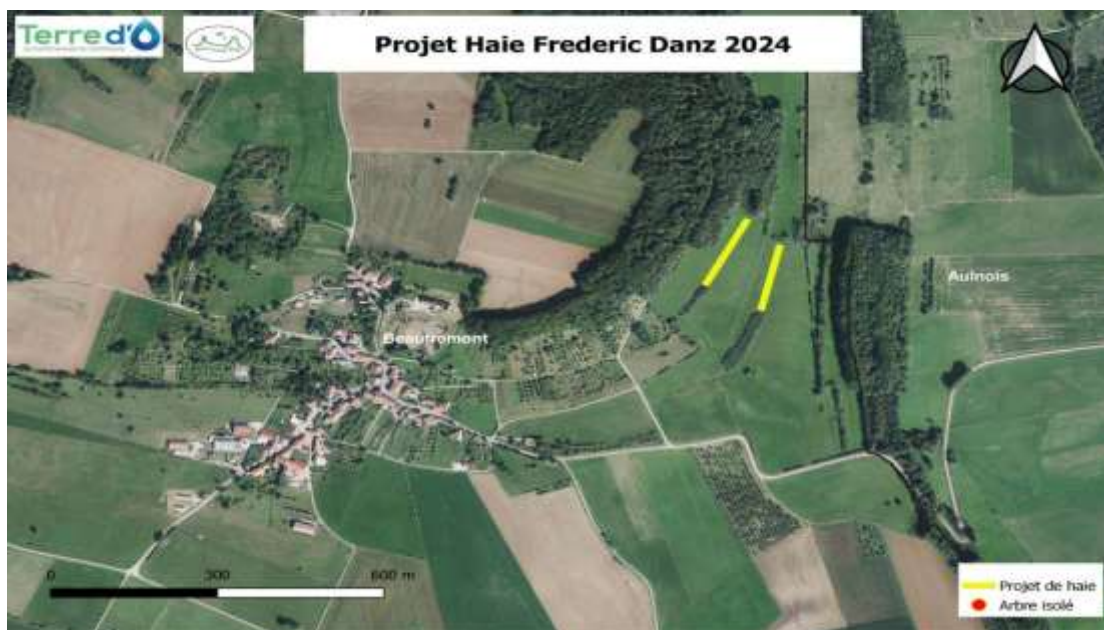


Figure 17 : Cartographie des 2 linéaires de haies sur l'exploitation Source : LAMBERT Loïc, LOANA 2024

Dès le départ de la conception du projet, Frédéric a souhaité aménager cette surface par la création de 2 linéaires de 150 m de haie et le creusement d'une mare. Ces 2 actions ont été réalisées via l'AAP-TVV de la CTTE. Ce projet est très intéressant au niveau des trames car il permet la reconnexion entre les haies existantes et la forêt présente au-dessus.

Un chantier participatif inter-associatif (LOANA – Terre de lien) a été réalisé le 26 novembre avec la présence d'une dizaine de bénévoles. Les 300 m de haies ont ainsi pu être mise place dans la journée.



Figure 18 et 19 : Plantation de la haie de Mr Danz, celle-ci sera clôturée par du grillage à mouton

Source : LAMBERT Loïc, LOANA

### **Commune de Urville :**

La commune d'Urville a souhaité s'inscrire dans un projet de plantation. Ce partenariat avec la CCTE a débouché sur 4 projets, dont 2 communaux et deux chez des particuliers (le premier chez le maire du village et le second chez un agriculteur de la commune).

La commune a souhaité planter un linéaire de haies le long du chemin menant au château d'eau. Le deuxième projet communal concernait la plantation de 15 arbres isolés à l'entrée du village.

Les 2 autres projets de particuliers sont liés à des linéaires de haies dans des parcelles agricoles dans le village. Un linéaire de 200m sera regarni sur une parcelle en prairie chez Maxime Didier (Les vergers de Haye).

Les 2 chantiers de la commune seront réalisés par l'entreprise Chantier Service en janvier 2025. Les 2 autres prévus chez monsieur le maire et chez Mr Didier ont été réalisés en chantier participatif le 13 décembre sans la présence d'aucun bénévole.



Figure 20 : Cartographie des 4 projets de haie sur la commune. *Source : LAMBERT Loïc, LOANA 2024*



Figure 21 : Plantation de la haie chez Mr Kremel, maire d'Urville. *Photo : LAMBERT Loïc, LOANA 2024*

### **Commune d'Offroicourt :**

Suite aux importantes coulées de boue due aux orages de cet été, la commune a dû porter une réflexion sur l'aménagement des hauteurs de sa commune. Constitué d'un plateau en cultures sans aucune haie, il est apparu nécessaire d'implanter plusieurs linéaires de haies sur ce secteur. Pour cette première année, la commune a souhaité mettre en place une seule haie.

Ce sont donc 120 m de haies qui ont été plantés grâce à un chantier participatif avec des habitants, organisé le samedi 30 novembre. 100 plants ont été mis en terre sur ce projet.

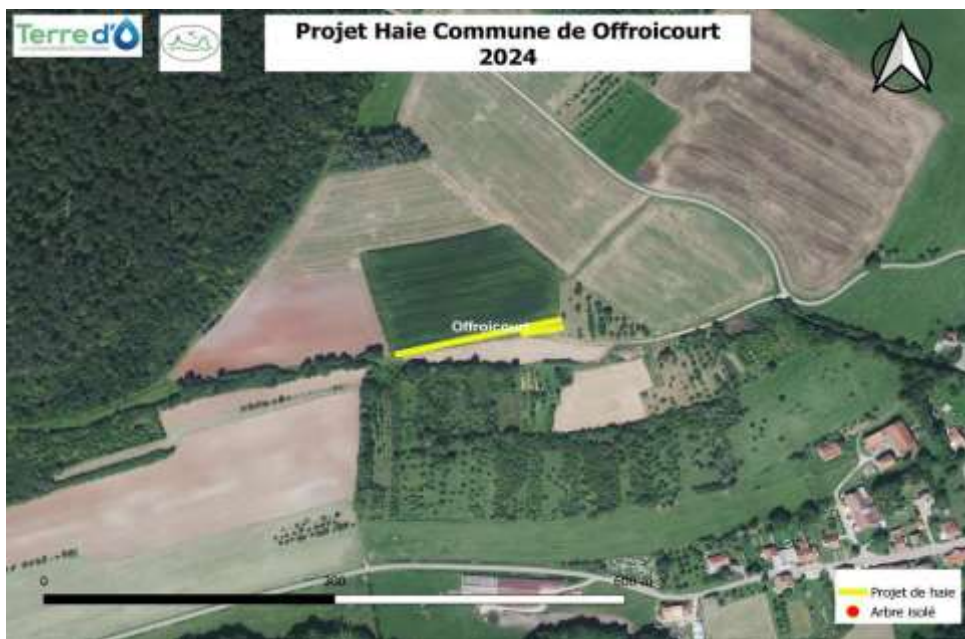


Figure 22 : Cartographie de l'emplacement de la haie sur la commune d'Offroicourt  
 Photo : LAMBERT Loïc, LOANA 2024



Figure 23 : Plantation sur la commune d'Offroicourt. Photo : LAMBERT Loïc, LOANA 2024

**Commune de Contrexéville :**

La commune de Contrexéville a souhaité mettre en place une haie le long de la 2x2 voies jouxtant le territoire communal, à hauteur du site des lacs, le long d'une parcelle en prairie. Ce chantier sera effectué en janvier par l'entreprise Chantiers Service.



Figure 8 : Cartographie du linéaire de haies sur la commune de Contrexéville. *Source : LAMBERT Loïc, LOANA 2024*

Cette haie sera constituée d'une haie mixte simple rang sur une longueur de 280 mètres. 186 plants de haie mixte (arbres et arbuste en mélange) seront mis en place.

### **SCEA de l'Horizon (Salomon Laurent) :**

Cet agriculteur est signataire de l'écolabel depuis 2024. Il est très investi dans la protection de la nature et souhaite augmenter la biodiversité sur sa ferme. Après avoir fait de nombreuses plantations à travers des actions soutenues par Agrivair (haie et arbres isolés), il a souhaité cette année conforter ces plantations en plantant des linéaires de haies au milieu de ses parcelles et en plantant quelques arbres isolés.

Cette plantation s'avère être particulièrement importante dans la conservation de la Pie-grièche grise puisque celle-ci a niché dans un arbre fruitier de cette parcelle en 2023. Une part importante de la commune est en prairie permanente, et la volonté des agriculteurs du secteur à planter des haies en fait un secteur prioritaire au vue de la Trame Verte pour la plantation d'arbres isolés et de haies.

Ce projet est d'autant plus intéressant que Salomon Laurent implante des haies au milieu de ces parcelles, ce qui pourra servir aussi pour l'ombrage de ses animaux.

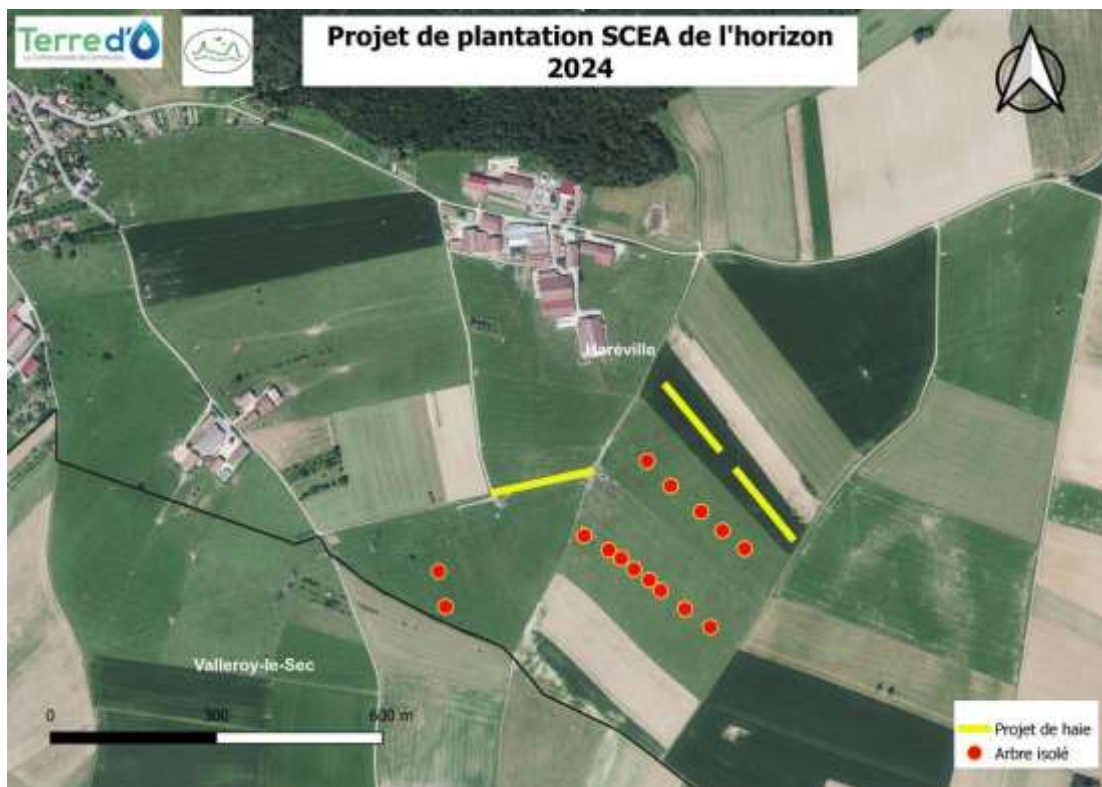


Figure 24 : Cartographie des nombreux projets de haies et arbres isolés sur l'exploitation SCEA de l'horizon. *Source : LAMBERT Loïc, LOANA 2024*

Ainsi le projet de Salomon Laurent est constitué de :

- 170 m de haie arbustes double rangée
- 280 m de haie arborées simple rangée
- 15 arbres isolés

Ce chantier de grande ampleur sera effectué par l'entreprise Chantier Service au mois de janvier 2025.

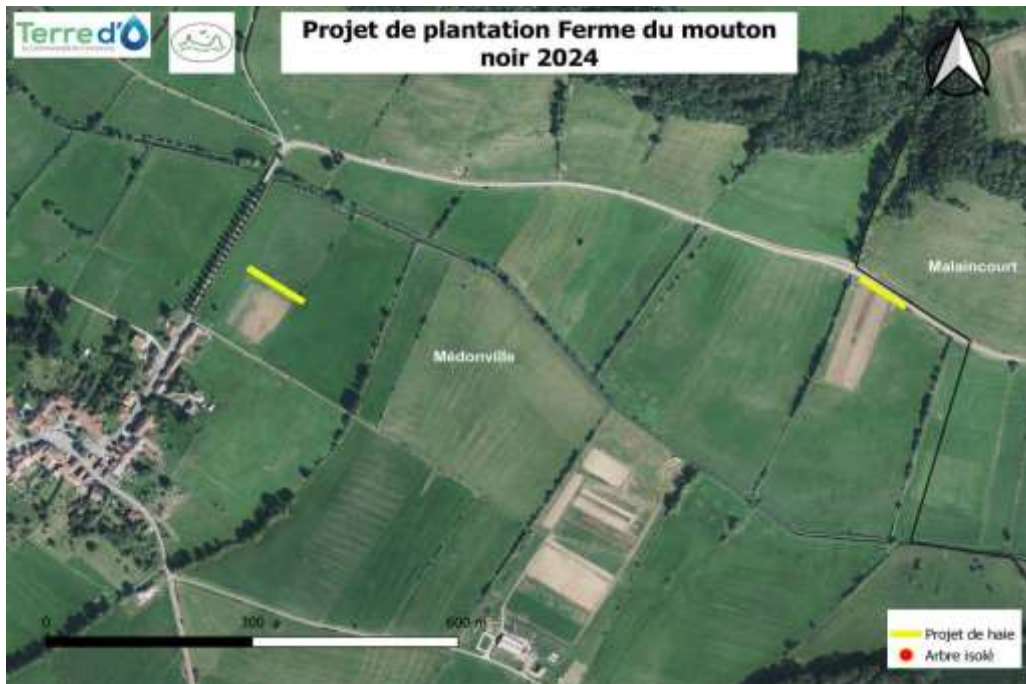
#### **GAEC du mouton noir (Stéphane Lassauce) :**

Stéphane est signataire de l'écocert, il est déjà à sa troisième saison de plantation de haies. Cette année, il a souhaité planter 2 linéaires de haies sur un secteur aussi très intéressant car ces 2 projets se trouvent à moins de 500m du site de nidification du couple de Pie grièche grise nichant sur la commune.

Stéphane Lassauce fait du maraichage et ces haies seront le moyen d'apporter de la biodiversité sur sa ferme et de pouvoir travailler en faveur de la nature.

Ce chantier sera effectué par l'entreprise Chantier Service. Une haie de 80 m et une autre de 65 seront mises en place chez Stéphane en 2025.

Figure 25 : Cartographie des 2 linéaires de haies à Medonville au GAEC du Mouton noir. *Source : LAMBERT Loïc, LOANA 2024*



## 5 Autres actions

### 5.1 Intervention MFR Bulgneville

Le 16 janvier, une demi-journée d'intervention de sensibilisation à l'intérêt de la haie sur les services rendus par ce milieu a été réalisée pour des élèves de la Maison Familiale et Rurale de Bulgneville. En fin d'année 2023, ce groupe a participé à une journée de plantation lors d'un chantier participatif pour la mise en place d'une haie à Médonville. Pour les remercier, nous avons souhaité, avec la CCTE, leur proposer cette animation.

La demi-journée s'est déroulée sous la forme d'un PowerPoint présenté à 2 voix avec Isabelle Larmet de la CCTE.



Figure 26 : Powerpoint passé à la MFR de Bulgneville lors de la matinée formation. *Source : LAMBERT Loïc, LOANA 2024*

## 5.2 Chantier international :

Pour la première année, l'association LOANA a lancé un chantier international. Ce chantier avait pour vocation de rassembler des jeunes issus de plusieurs pays du monde pour réaliser des chantiers nature centrés sur la conservation des espèces et des milieux.

Ainsi du 10 au 25 août, quinze jeunes issus de plusieurs pays en Europe sont venues prêter main forte pour des travaux sur plusieurs ComCom et notamment terre d'eau.

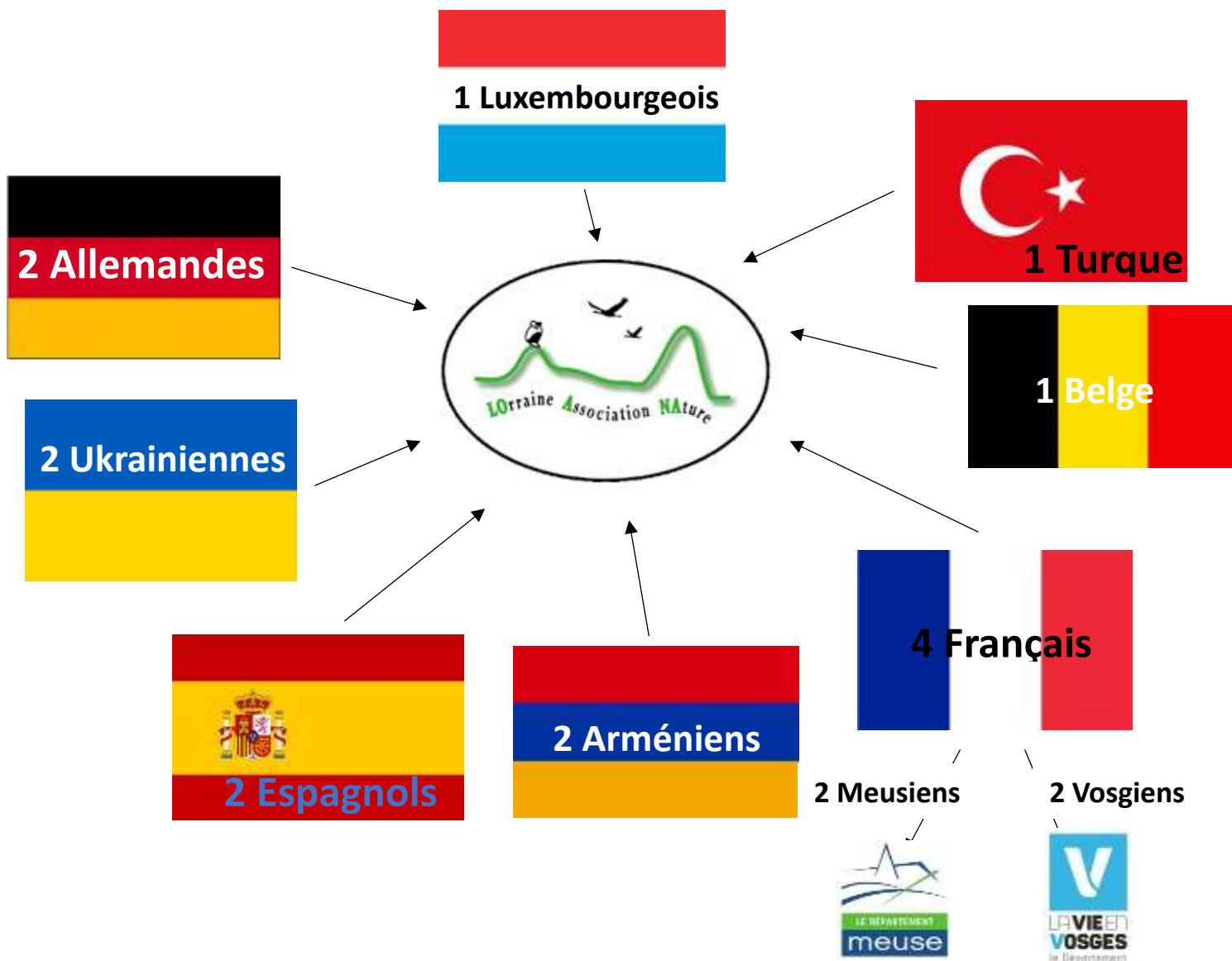


Figure 27: Composition des jeunes participants au chantier international selon leurs pays. Source : LAMBERT Loïc, LOANA 2022

Nous avons effectué 2 jours de chantier sur la CCTE :



### **Aménagement forestier pour la biodiversité pour la Commune de Vrécourt (88)**

Une très belle journée dans la commune de Vrécourt où les activités ont été variées et ludiques pour les jeunes.

La commune de Vrécourt a eu des soucis de chenilles processionnaires du chêne dans sa forêt. De plus, un petit chemin de balade traversant la forêt n'avait pas été entretenu depuis longtemps.

Nous avons préparé, construit et posé 4 nichoirs à mésanges pour lutter naturellement contre la chenille processionnaire. Pendant ce temps, un autre groupe munit de débroussailleuses et tronçonneuses a pu ouvrir le chemin et le rendre de nouveau praticable pour les visiteurs. Pour finir, le dernier groupe a travaillé le bois et réalisé plusieurs passerelles en forêt afin de permettre la traversée des petits cours d'eau forestier pour le chemin de balade.

### **Mise en place d'une protection de berge (Commune de Médonville)**

1 jour de chantier sur ce site.

Suite à des problèmes d'érosion pouvant poser des difficultés sur un chemin communal, nous avons mis en place une protection naturelle de berge sur ce site.

A l'aide de pieux en saule, de toile de Coco et de terre, nous avons créé une berge végétale qui forcera l'eau à ne plus creuser la berge et à retrouver son lit original.

Avec l'aide d'un agriculteur local, nous avons mis en place 2 tonnes de terre dans des boudins de toile de Coco, puis nous avons placé des pieux de 2,5m de saules et d'autres plants plus petits pour forcer la recolonisation rapide de ce tronçon.

Une très belle expérience humaine en faveur de la nature qui nous l'espérons sera reconduite dans les prochaines années.

### 5.3 Patur'ajust :

Le 13 et 14 mai, LOANA et la CCTE sont allées à une formation de présentation de la démarche « Patur'ajust ». Cette démarche permet d'accompagner techniquement les agriculteurs dans leur gestion des surfaces en herbe.

Cet accompagnement technique de l'agriculteur volontaire permet à ce dernier, à partir de différents critères d'estimer la productivité et la qualité de ses fourrages et de le mettre en lien avec l'équilibre nutritionnel de son troupeau.

L'objectif affiché par l'AERM est de mobiliser cette démarche sur l'ouest Vosgien. Pour se faire, il était essentiel de s'en imprégner pour une éventuelle intégration auprès des éleveurs de l'écolabel.

## 6 Écolabel

### 6.1 Présentation

Dans le cadre de la déclinaison du Plan National d'Actions en faveur des Pies-grièches dans la région Grand Est, Lorraine Association Nature a pris en charge différentes actions tant sur le volet « connaissances » des populations que sur le volet « conservation » à mettre en œuvre.

Pour maintenir ou restaurer des habitats de qualité, nécessaires aux deux Pies-grièches, il est important d'agir concrètement sur le terrain en mettant au cœur des actions à engager, la relation entre acteurs de l'environnement et paysannerie locale.

Ainsi, il a été décidé de développer un écolabel, et même de valoriser les exploitations agricoles accueillants encore ces deux espèces patrimoniales et emblématiques (Figure 33). Valorisation en termes de communication, mais aussi en matière de promotion des productions issues de ces exploitations. La zone d'étude et de développement de l'écolabel correspond au noyau de population des deux Pies-grièches concernées.

Le déploiement de cet écolabel s'étend sur les territoires de 6 collectivités différentes :

- La Communauté de Communes Vosges Côté Sud-Ouest ;
- La Communauté de Communes Terre d'Eau ;
- La Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien ;
- La Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire ;
- La Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois ;
- La Communauté de Communes du Saintois.



Figure 28 : Logo de l'écolabel-Source : LOANA, 2018



Figure 29 : Pie-grièche grise-Photo : LOANA 2023

Rappelons que cet écolabel répond à une charte de bonnes pratiques agricole qui acte les points suivants :

- Maintien des éléments fixes du paysage (haies, arbres isolés, fruitiers, mares...)
- Non retournement des prairies
- Limitation du chargement à l'hectare
- Non utilisation de produits phytosanitaires
- Non utilisation de rodenticides
- Adaptation des traitements « vermifuge » (changement des molécules ou des périodes d'administration)

## 6.3 Déploiement de l'écolabel en 2024 et perspectives

### 6.3.1 L'écolabel en 2024

Cette année n'aura laissé que très peu de temps au développement de l'écolabel. Le programme de creusement de mares et de plantation de haies a pris une bonne partie du temps de travail dédié. Cependant, 2024 a été riche en rencontres pour l'écolabel. Même si seulement 3 nouvelles exploitations ont signé la charte de bonnes pratiques agricoles, une bonne dizaine d'agriculteurs se sont montrés intéressés et souhaitent nous rencontrer.

Les 3 nouvelles exploitations ayant adhérees à la convention de bonnes pratiques agricoles ont pu bénéficier de l'écolabel. L'ensemble de ces exploitations font partis du territoire intercommunal de la CCTE. Ces exploitations sont toutes les 3 en élevage bovins.

Une bonne trentaine de produits se sont ajoutés à la longue liste des produits de l'écolabel. Et 12 nouveaux points de vente avec notamment quelques restaurants sur le secteur de Neufchâteau et Coussey.

- Ces 3 signataires permettent l'ajout de 457 hectares de prairies permanentes sous conventionnement, ainsi que 95 arbres isolés ;
- 114 parcelles ;
- 51 haies pour une longueur de 7580 m ;
- 7 vergers pour une superficie de 1,5 ha.

L'année 2024 aura été l'occasion d'imprimer des panneaux de l'écolabel. Ces panneaux en Dibong ont une taille de 60x80 cm. Ils seront distribués à tous les signataires de l'écolabel souhaitant afficher leurs engagements à l'entrée de leur exploitation. Ce sont donc 25 signataires qui pour la plupart font de la vente direct qui ont accepté ce panneau.

Les panneaux seront distribués au cours d'un repas champêtre de l'écolabel qui sera donné en février 2025 à la ferme du Pichet. Ce repas sera l'occasion de présenter tout les chiffres de l'écolabel aux agriculteurs des différentes intercommunalités.

Nous avons souhaité organiser cette festivité, car 2024 a été l'année qui a vu la signature de la 50<sup>ème</sup> charte de bonnes pratiques agricoles.

Figure30 : Panneau qui sera mis en place à l'entrée des exploitations agricoles en ventes directe

Photo : LAMBERT Loïc, LOANA 2024



### 6.3.2 Présentation des exploitation agricoles signataires :

Dans la partie ci-dessous, vous trouverez une rapide présentation de chacune des 3 exploitations signataires de l'écolabel sur la CTE pour l'année 2024.

#### **1) GAEC de la Passion :**

**Commune** : Beaufremont

**Nom des responsables** : Muller Dominique

**Production** : Bovin lait pour transformation en glace

**Cheptel** : 150 vaches

**Surface** : 147 ha dont 117 STH



Le GAEC de la passion situé sur la commune de Beaufremont est une exploitation gérée par le couple Dominique & Julie Muller. Ils réalisent la transformation du lait en glace. Le nom de la partie transformation s'appelle « Passion givrée ». Cette exploitation existe depuis 12 ans mais la transformation est une activité récente au sein de l'exploitation.

Une partie importante du lait produit sur la ferme est transformé, le reste est vendu à une coopérative. Chaque samedi après-midi, Julie et Dominique, organisent des goûters ainsi que des dégustations de glace directement sur leur exploitation.

Pour cela, Julie et Dominique ont aménagé un petit site extérieur afin que les visiteurs puissent profiter de leur glace sur place au soleil lors des beaux jours.

Depuis le début, les ventes sont en pleine expansion car de plus en plus de restaurants, grandes surfaces et restaurations collectives font confiance au GAEC pour l'achat de leurs glaces. On retrouve ainsi 8 mois dans l'année, 21 parfums de glaces en pot. Une dizaine de parfums de magnums, des bâches et des gâteaux glacés pour les fêtes.

Le GAEC de la passion est signataire de la charte de l'écolabel depuis le 15/12/2023.

A ce jour, nous n'avons pas encore le parcellaire de cette exploitation.

**Passion givrée permet donc d'ajouter une cinquantaine de produits de plus au listing des produits de l'écolabel**

Les points de vente où l'on peut retrouver les produits sont les suivants : Restaurant bois Chenu à Domrémy-la-Pucelle, Restaurant le petit Vair à Vittel, Super U Chatenois, village des vieux métiers à Xarionval, marché de Bulgneville, Foire et marché de la CODECOM.

#### **2) GAEC St Ferjeux :**

**Commune** : Haréville-Sous-Montfort

**Nom des responsables** : David St Dizier

**Production** : Bovin lait + céréales

**Cheptel** : 250 laitières + quelques mâles

**Surface** : 170 ha dont 90 STH

David et son fils sont les 2 salariés de la structure, ils possèdent une petite exploitation familiale. Le GAEC n'est pas en agriculture biologique, mais sur la ferme aucun produit phytosanitaire n'est utilisé, mais ils mettent quelques engrais sur les parcelles en céréales ou certaines prairies peu productives.

Le GAEC essaye d'être le plus possible en autosuffisance, l'électricité est produite sur la ferme avec l'ajout en 2023 de panneaux solaires sur les toits des bâtiments. De plus, l'ensemble des céréales produites par l'exploitation est entièrement redistribué aux animaux. Pour finir, les vermifuges sont constitués de molécules peu rémanentes et sont dispensés au cas par cas en fin de saison en rentrant du parc pour éviter de contaminer les prairies. Les vaches ne sont quasiment jamais traitées car ils essayent le plus possible d'entretenir les microbiotes sur la ferme. Les microbiotes sont l'ensemble de l'écosystème (bactéries, levures, champignons et virus) vivant dans un environnement spécifique. Le microbiote intestinal était auparavant appelé « flore intestinale » sont essentiel à la digestion chez les ruminants. Il joue notamment un rôle dans l'homéostasie et l'immunité.

David a creusé des mares avec le programme AAP-TVb en 2024 car ses parcelles se trouvent sur le noyau de Tritons crêtés découvert en 2021 sur la commune. De plus, investit également personnellement, il s'est attaché à planter des linéaires de haies sur ses parcelles en prairies en lien avec les différentes mares récemment creusées.

Le GAEC St Ferjeux est signataire de la charte de l'écolabel depuis le 06/03/2024

A ce jour, sont contractualisés par l'écolabel sur cette exploitation :

- 32 parcelles agricoles pour une surface de 170 hectares
- 21 haies pour un linéaire cumulé de 2850 mètres
- 1 vergers pour une surface de 1,2 hectares
- 25 arbres isolés

**La ferme ne commercialise pas en vente directe, de ce fait aucun produit issu de la ferme bénéficie de l'écolabel**

### **3) SCEA de l'Horizon :**

**Commune** : Haréville-Sous-Montfort

**Nom des responsables** : Salomon Laurent

**Production** : Bovin lait

**Cheptel** : 140 vaches de race Prim' Holstein

**Surface** : 140 ha dont 50 STH

Salomon Laurent vient de récupérer il y a quelques années la ferme familiale. Depuis, il développe au maximum la biodiversité sur son exploitation. Il a déjà planté de nombreux linéaires de haies et d'arbres isolés sur son exploitation. Il a également bénéficié des programmes de plantation et de creusements de mare prévus pour début 2025.

Le SCEA de l'horizon est une exploitation bio et HVE, il utilise des vermifuges naturels essentiellement par traitement aux huiles essentielles.

Il n'effectue aucune fertilisation chimique sur ces parcelles. Il envoie l'entièreté de son fumier dans une unité de méthanisation et l'ensemble revient alors en digestat solide qui est étendu sur ses parcelles. La méthanisation de Viviers Le Gras s'occupe de sa ferme.

La majorité de ses parcelles est la propriété d'Agrivair car il se trouve sur la source d'Hépar. De ce fait, pas mal de contraintes sont directement gérées par Agrivair. Il aimerait changer quelques pratiques sur son exploitation mais attend d'avoir des autorisations d'Agrivair.

LE GAEC St Ferjeux est signataire de la charte de l'écolabel depuis le 03/07/2024.

A ce jour, sont contractualisés par l'écolabel sur cette exploitation :

- 55 parcelles agricoles pour une surface de 140 hectares
- 10 haies pour un linéaire cumulé de 1932 mètres
- 1 verger pour une surface de 0,2 hectares
- 44 arbres isolés

**La ferme ne commercialise aucun produit en vente directe.**

**En 2023, la ferme a eu le plaisir de voir nicher un couple de Pie grièche grise sur son seul verger sur la commune de Haréville.**

### 6.3.3 Perspectives 2024 liées à l'écolabel sur la CCTE

La mise en place de l'écolabel progresse à une vitesse exponentielle sur la CCTE puisque la liste des agriculteurs adhérents ne cesse d'augmenter. A ce jour, il reste une petite dizaine d'agriculteurs bio qui ont pour la plupart déjà été contactés et qui souhaitent rencontrer l'association.

Le gros travail de ces prochaines années sera de faire adhérer de nouveaux agriculteurs plus conventionnels et d'arriver avec eux à travailler sur des adaptations-modifications de leurs pratiques agricoles de façon à les rendre plus vertueuses et plus en adéquation avec la charte de l'écolabel.

LOANA souhaite continuer à animer autour de l'écolabel, un réseau d'échanges à destination des bénéficiaires et signataires de la charte, ainsi qu'aux personnes ressources identifiées. Mais aussi de promouvoir cet écolabel lors de manifestations et de portes ouvertes.

Cela devrait se matérialiser par des articles ciblés ou l'émergence d'un bulletin d'information (fréquence biannuelle) ou simplement l'organisation de rencontres et journées techniques conviviales sur des thématiques ciblées comme l'intégration des éléments fixes du paysage dans le système d'exploitation, la gestion et la valorisation économique des STH, l'application d'une méthodologie raisonnée concernant les vermifuges, etc. Les personnes engagées pourront ainsi se rencontrer, échanger et développer un sentiment d'appartenance à la démarche. Ceci devrait aussi permettre de communiquer avec des personnes encore réticentes, mais aussi de valoriser les exploitations engagées et éventuellement de mettre en lumière certaines initiatives.

### 6.4 Résultats généraux liés à l'écolabel

Pour faire un bilan global de l'écolabel, on compte aujourd'hui 50 adhérents dont 42 sont des agriculteurs. Ils sont aujourd'hui répartis sur 3 CODECOM dont une majorité sur la CC Terre d'Eau (28 sur la CCTE). 2 sont des haras et 6 particuliers possédant des petites parcelles de vergers avec des pratiques intéressantes ont également été intégrés.

Sur les 15 000 hectares de prairies permanentes que comptent les communautés de communes, l'écolabel en couvre déjà 2317 ha composés de 948 parcelles agricoles.

Au niveau des éléments fixes du paysage l'écolabel prend en compte 1280 arbres isolés, 640 haies pour un linéaire 117 046 m et 88 vergers pour une surface de 88,5 hectares.

## Liste des abréviations

**AMI** : Appel à Manifestations d'Intérêt

**AMI-TVB** : Appel à Manifestations Trame Verte et Bleue

**CCTE** : Communauté de Communes Terre d'Eau

**CCTP** : Cahier des Clauses Techniques Particulières

**CCVCSO** : Communauté de Communes Vosges Côté Sud-Ouest

**CENL** : Conservatoire d'Espace Naturel de Lorraine

**CODECOM** : Communauté de Communes

**CPIE** : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement

**CRAL** : Commission Reptiles Amphibiens de Lorraine

**DDT** : Direction Départementale des Territoires

**DIG** : Déclaration d'Intérêt Général

**DLE** : Dossier Loi sur l'Eau

**LOANA** : Lorraine Association Nature

**OFB** : Office Français de la Biodiversité

**ONF** : Office National des Forêts

**PRAM** : Programme Régional Action Mares

**TVB** : Trame Verte et Bleue